NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.241/L.31
11 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE NÉGOCIATION
CHARGÉ D'ÉLABORER UNE CONVENTION
INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE
LA DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE
ET/OU LA DÉSERTIFICATION, EN
PARTICULIER EN AFRIQUE
Neuvième session
New York, 3-13 septembre 1996

PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Projet de décision présenté par le Président du Comité

Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : implantation

Le Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique,

Notant avec gratitude les propositions faites par les Gouvernements allemand, canadien et espagnol, figurant dans les documents A/AC.241/55/Add.1, Add.2 et Add.3, d'accueillir le secrétariat permanent à Montréal, Bonn et Murcie, respectivement,

1. Demande au Président du Comité d'établir un groupe de contact, auquel participeront les Gouvernements allemand, canadien et espagnol, afin de préciser, le cas échéant, ces propositions et d'étudier les modalités qui permettraient à la Conférence des parties de se prononcer à ce sujet à sa première session;

2. Demande au Secrétariat, agissant en consultation avec les trois gouvernements concernés, de présenter au Comité, qui l'examinera à sa dixième session, un document comparant les principaux éléments de ces trois offres;

3. Décide d'examiner plus avant cette question en séances plénières, à sa dixième session, sur la base des délibérations du Groupe de contact établi conformément au paragraphe 1 et du document demandé au paragraphe 2.